



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
2/11/2022

Date d'affichage :
2/11/2022

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

OBJET :

Admission en non-valeur

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID : 095-219502135-20221109-362022-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 36/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Elodie HARDY ;

Le quorum est atteint.

M. Christian SCHMUTZ a été désigné secrétaire de séance

Vu la demande présentée en date du 29 septembre 2022 par les services de la DGFiP de l'Isle Adam, relative à l'état de présentation en non-valeur,

Considérant que cet état mentionne un montant de 905,78 € qui n'ont pu être recouverts malgré les poursuites,

Considérant que les sommes non recouvrées correspondent à des titres émis en 2014, 2017 et 2019 pour les frais de service périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cet état de présentation en non-valeur pour un montant de 905,78 €,

DIT que cette dépense sera mandatée au compte 6541 du BP 2022,

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au Budget Primitif 2022 à l'article 6541.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Brahim MOHA

